

■ **Jortur, J. Batista**, à Genève, agent de voyages (FOSC du 25.01.1996, p. 506). L'inscription est radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 1 ORC, par suite de départ et cessation de l'exploitation.

Journal no 627 du 14.01.2004
(02078558 / CH-660.0.083.996-3)